Enregistrement et succession

ECB2017-NCOX_NA

Domaine : **Sciences économiques et de gestion** Grade académique : **Bachelier Comptabilité - Namur**
Niveau de certification : **6** Cycle : **Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1)

CRÉDITS ECTS	VOLUME HORAIRE
2	**24 h**
PRÉREQUIS	**CO-REQUIS**
Aucun	*Aucun*

IMPLANTATION	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE	RESPONSABLE DE L'UE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS
Département économique de Namur	Sylvie Delwiche	Damien MARLIER	Damien MARLIER

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
IEN-Comptabilité	2	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

L'unité d'enseignement fait partie du programme, B2.

Elle contribue au profil d'enseignement de Bachelier en Comptabilité en développant plus particulièrement les acquis d'apprentissage terminaux suivants :

S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

● Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques

S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission

● Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents, ...)

● Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

Compétences génériques liées aux enjeux des transitions

● Identifier une ou plusieurs situations problématiques relatives aux enjeux de la transition (sensibilisation)

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

● d'analyser une problématique de droit d'enregistrement- succession

● de déterminer l'impôt dû

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Cette UE de bloc 2 du Bachelier en comptabilité porte sur les droits d'enregistrement et de succession. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'analyser une problématique de droit d'enregistrement-succession et de déterminer l'impôt dû. Le contenu se répartit en deux volets : l'enregistrement (règles générales de perception, étude des principaux droits proportionnels) et la succession (règles de dévolution, règles de perception). L'enseignement, dispensé en français a lieu au Q1 et repose sur un cours magistral exposant les règles fiscales, la résolution d'exercices et une réflexion autonome menée lors de séances asynchrones, en s'appuyant sur des vidéos et diaporamas, la législation et divers documents déposés sur la plateforme Moodle. Cette UE ne présente ni prérequis, ni corequis, et la fiche ne mentionne aucune UE pour laquelle elle serait elle-même prérequise. Elle contribue aux acquis d'apprentissage terminaux liés à l'insertion dans le milieu professionnel (adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques) et à l'organisation rigoureuse du travail (mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable, gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais).

CONTENU

I. DROITS D'ENREGISTREMENT

A. Formalité de l'enregistrement et établissement de l'impôt

B. Division des droits et règles générales de perception

C. Obligation de l'enregistrement

D. Fixation des droits

E. Enregistrement gratuit

F. Exemption de la formalité de l'enregistrement

II. DROITS D'ENREGISTREMENT : TAXE DE DONATION – DROIT DE VENTE – DROIT DE PARTAGE

A. Base imposable

B. Assujettis à l'impôt

C. Assiette imposable

D. Tarif des droits

E. Réductions

F. Exemptions

G. Mode de prélèvement

H. Perception et recouvrement

III. DROITS DE SUCCESSION ET TAXE COMPENSATOIRE (POUR LES TROIS RÉGIONS)

A. Arrêté Royal portant règlement général des droits de succession

B. Établissement des droits

C. Actif imposable

D. Évaluation de l'actif imposable

E. Passif admissible

F. Déclaration de succession

G. Tarif des droits

H. Exemptions et réductions

I. Liquidation des droits

J. Paiement des droits et amendes

SOURCES ET RÉFÉRENCES

● vidéos et dias

● législation

● documents mis sur la plateforme moodle

● E. de Wilde d'ESTMAEL et G.ROLIN JACQUEMYNS, « Les droits de succession et les droits de donation, aspects théoriques et pratiques », 3ème édition, Larcier, 2019.

● A.CULOT, « Manuel de droits d'enregistrement », 9ème édition, Larcier 2026.

● A.CULOT, « Manuel de droits de succession », 9ème édition, Larcier 2026.

● F.GOFFINET et D.CRAHAY « 80 techniques pour optimiser votre planification patrimoniale et successorale », Indicator Larcier, 2021.

● WERDEFROY, (annuaire des droits d'enregistrement), Kluwer, 2022, monkey.be.

● A.MAYEUR et J.DECUYPER, « droits de succession », Kluwer 2022, monkey.be.

● Fisconet.be

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ACON2017 — Enregistrement et succession	vidéos et dias ; législation ; documents mis sur la plateforme moodle

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ACON2017 — Enregistrement et succession	24 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage

ACON2017 — Enregistrement et succession	Cours magistral : exposé des règles fiscales Résolution d'exercices Réflexion autonome au cours de séances asynchrones

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Cette UE alimente le profil de compétences du bachelier en développant des compétences transversales (esprit critique, communication professionnelle, compréhension du contexte économique et juridique) qui sous-tendent l'exercice autonome et responsable de la profession comptable.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Évaluation intégrée : non.

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La note finale de l'UE "Enregistrement et succession" repose sur une seule activité d'apprentissage du même nom, pondérée à 100%. L'évaluation prend la forme d'un examen écrit portant sur la résolution de casus, tant lors de la session de janvier que lors de la deuxième session, chacune comptant pour 100% des points de l'activité. L'étudiant ne peut disposer à l'examen que de son code (législation non annotée, mais pouvant être soulignée ou surlignée) et doit veiller à ce que celui-ci soit à jour, ainsi que se munir de sa calculatrice.

Au final, l'UE pèse pour un total de 2 crédits au Q1.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve intégrée	Modalités d'évaluation
—	Février-Juin : examen écrit, pondération 100 %. Deuxième session : examen écrit, pondération 100 %. Examen écrit à livre ouvert, sans support digital. L'étudiant peut utiliser tous les supports écrits qu'il souhaite. Il lui appartient de veiller à ce que ceux-ci soient bien à jour.

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ACON2017 — Enregistrement et succession	Session janvier : Examens - Evaluation écrite. Résolution de casus, pondération : 100% Deuxième session : Examens - Evaluation écrite. Résolution de casus, pondération : 100% ** Pondération en % par rapport au total. Examen écrit. L'étudiant peut utiliser uniquement son code (législation non annotée mais possibilité de souligner ou de surligner). Il lui appartient de veiller à ce que celle-ci soit bien à jour. N'oubliez pas votre calculatrice ! Si la moyenne est inférieure à 10/20, l'ensemble de l'UE doit être représentée en seconde session. Langue d'évaluation : français.*

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.